



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'ÉVÊQUE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2024

Etaient présents sous la présidence de Denis PHILIPPE :

Dominique FLEURET, Pascale SEVERIN, David VINCENT,
Nicolas MENNETRIER, Jean-Yves BRUNEAU et Annie SALAMI.

Membres suppléants assistant à la réunion : Mme Angélique DROCOURT – Mme Marie-Laure HRVOJ
– M. Pascal MARCHIZET – Mme Laure SERRE

1/ Approbation du PV de la dernière séance

Sur proposition du président, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2023.

2/ Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition du président et après appel de candidature, Mme Laure THOYER est élue secrétaire.

3) Compte de gestion 2023

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le comité syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, l'ensemble des écritures de l'exercice, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états annexes,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les écritures réelles et d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4) Compte administratif 2023

Le président quitte la salle et laisse la présidence à Dominique Fleuret, vice-président.

Sous la présidence de M. Dominique FLEURET, vice-président chargé de la préparation des documents budgétaires, le comité syndical examine le compte administratif 2023 du syndicat qui s'établit ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	11 782,03	105 220,76
Recettes	14 137,77	100 410,10
Résultat 2023	2 355,74	- 4 810,66
Report exercices antérieurs	15 167,41	37 449,12
Résultat de clôture 2023	17 523,15	32 638,46

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le compte administratif 2023.

4) Affectation de résultat

Le comité syndical réuni sous la présidence de M. Denis PHILIPPE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	11 782,03	105 220,76
Recettes	14 137,77	100 410,10
Résultat 2023	2 355,74	- 4 810,66
Report exercices antérieurs	15 167,41	37 449,12
Résultat de clôture 2023	17 523,15	32 638,46

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) résultat de la section de fonctionnement au compte de recettes de report de fonctionnement R002 la somme de 32 638,46 €

2°) résultat de la section d'investissement : 17 523,15 € au compte de recettes de report d'investissement : R001

5) Budget primitif 2024

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion qui s'est tenue en présence du président et des deux vice-présidents le 19 mars 2024, comme suit :

Budget de fonctionnement

BP2024			BP2024		
Dépenses			Recettes		
Réelles			Réelles		
011	Charges à caractère général	70 873,46	74	Dotations, subventions et participations	92 755,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 660,00	75	Autres produits de gestion courante	90,00
65	Autres charges de gestion courante	6 310,00	77	Produits exceptionnels	0,00
66	Charges financières	40,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	32 636,46
	Total Réelles	121 883,46	013	Atténuations de charges	0,00
	Total Réelles	121 883,46		Total Réelles	125 483,46
Ordre			Ordre		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 600,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Total Ordre	3 600,00		Total Ordre	0,00
	Total Dépenses	125 483,46		Total Recettes	125 483,46

Budget d'investissement

BP2024			BP2024		
Dépenses			Recettes		
Réelles			Réelles		
16	Emprunts et dettes assimilées	4 050,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00
21	Immobilisations corporelles	21 284,15	13	Subventions d'investissement	4 000,00
	Total Réelles	25 334,15	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 523,15
	Total Réelles	25 334,15	024	Produits de cessions	0,00
	Total Réelles	25 334,15		Total Réelles	21 823,15
Ordre			Ordre		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 600,00
	Total Ordre	0,00		Total Ordre	3 600,00
	Total Dépenses	25 334,15		Total Recettes	25 423,15

M. Philippe précise le besoin et l'inscription d'un nouveau véhicule pour le service technique.

Le président explique, que conformément aux statuts du SIGE, et à la clé de répartition fixée au nombre d'habitants des deux communes membres du syndicat, les participations des communes sont calculées respectivement comme suit :

A l'identique de 2023 :

Fonctionnement général (92 755) + capital emprunts (4 000)	= 96 755 €
Macey : 96 755 x 225 hab /545 hab	= 39 945 €
Saint Lyé : 96 755 x 320 hab /545 hab	= 56 810 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

ADOpte le budget primitif tel que ci-dessus présenté.

ARRETE la participation des communes telle que ci-dessus présentée

Informations diverses

Le Président :

- Circulation piétonne :
 - Rue Simphal : la commune de Saint-Lyé mène une étude de faisabilité pour la réalisation de travaux entre le carrefour et l'école afin de faciliter la circulation des piétons.

- Les habitants se rendant au palais fermier ont des difficultés car l'accotement est pentu.
- Eligibilité du syndicat à la DETR : les maires des deux communes et Mme Kustermann vont contacter Hélène Defontaines à Troyes Champagne Métropole.
- Sécurité routière :
 - Rue coquelet : la commune de Macey a mis en place un sens unique afin de sécuriser le virage.
 - Chemin du bas des Vignes : les panneaux seront posés après retour de la DICT.
 - Intersection des rue Chavannat et Simphal : des pots de fleurs ont été cassés suite à un accident de circulation, le constat est en cours
- Mobilier urbain : différents panneaux ont été posés et une poubelle le sera prochainement.
- Espaces verts : l'herbe pousse précocement et en quantité. De ce fait, l'agent technique dédie beaucoup de temps à la tonte actuellement.
- Câbles téléphoniques : Rue Eiffel des câbles ont été arrachés et rue Chavannat des files téléphoniques ont été coincés dans une gouttière.
- Infractions : des tags ont été constatés rue Brassens
- Eclairage public : un état des lieux est en cours afin de procéder à une nouvelle répartition entre les deux communes.
- Ecole : Sylvie Lallement souhaite faire du rangement à la maternelle. Elle demande l'achat d'une bibliothèque qui devrait être prise en charge par le SIRP.

Laure Thoyer :

- Constate la présence de chenilles processionnaires au Bel Air. Une communication a été faite sur la mise en place de pièges. M. Bruneau signale la possibilité de compléter par des pièges à phéromones. M. Fleuret signale la disponibilité de 5-6 pièges à la commune de Macey mais M. Bruneau indique qu'il est trop tard pour cette année.

Laure Serre :

- Souhaite la mise en place d'un abribus devant l'école. Elle propose la réalisation d'un apprentis par exemple.
- Propose des bornes lumineuses devant le passage de l'école ou la mise en place de bandes réfléchissantes. M. Philippe indique que ce point fait l'objet d'une étude menée par Saint-Lyé. M. Fleuret propose de mettre des yeux de chats. Cette dépense sera prise en charge par la commune de Saint-Lyé.

Dominique Fleuret :

- Des travaux d'aménagement vont être réalisés dans le lotissement Eiffel : embellissement, trottoirs. Ils démarreront lundi prochain pour une durée de 15 jours.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance



Laure THOYER

Le président,



Denis PHILIPPE